

Date de mise en ligne : 22/09/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 20 septembre 2022

Date de la convocation: 14/09/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Secrétaire de séance:
Jean BYKENS

Représentés: Emmanuel VERILHAC

Excusés:

Absents: Philippe BRILLANT

Objet: Demande de subvention au Département, dispositif « Atout ruralité Communes, soutien à l'investissement local » : Aménagement de la place de la Mairie de Malarce - DE_2022_47

Madame le Maire expose que la Commune est éligible à une subvention du Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité Communes, soutien à l'investissement local ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la place de la Mairie de Malarce a été adopté le 8 février 2022. La subvention DETR qui sera accordée en 2022 ne couvrirait finalement que 30 % des seules dépenses liées à la construction du bâtiment technique. Il y a donc lieu de revoir le tableau de financement et de solliciter l'aide du Département afin de couvrir les crédits manquants.

Pour rappel, le montant total du projet s'élève à 319.200 euros HT.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement de la place de la Mairie, proposé ci-dessous :

Réalisations	Montants HT	Montants TTC
Aménagement d'un théâtre de verdure, pierres sèches	46 312,37	55 574,84
Plomberie atelier municipal	4 794,48	5 753,38
Electricité atelier municipal	4 384,05	5 260,86
Centrale solaire autoconsommation atelier 3 Kwc	7 744,00	9 292,80
Centrale solaire autoconsommation ombrière 6Kwc	12 376,00 ^{00F}	14 851,20

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/09/2022
007-210701470-20220920-DE_2022_47-DE

Maîtrise d'œuvre HOERNER ORDONNEAU architectes	26 500,00	31 800,00
Terrassement dallage atelier municipal	14 565,00	17 478,00
Terrassement maçonnerie halle « Belvédère »	11 890,00	14 268,00
Construction coursive/ombrière et local régie	31 277,70	37 533,24
Construction halle « Belvédère »	39 987,00	47 984,40
Construction atelier municipal	119 369,40	143 243,28
Coût total de l'opération	319 200,00	383 040,00

Financiers % du coût HT de l'opération	Montants HT	% du coût HT de l'opération
Etat DETR, 30% du bâtiment soit 14,18 % du projet	45 257,00	14,18
Fonds de concours CDC Pays des Vans en Cévennes	12 000,00	3,76
Conseil régional, dispositif ruralité	95 680,00	29,97
Département, soutien à l'investissement local	102 144,00	32,00
Autofinancement	64 119,00	20,09
Total	319 200,00	100,00

Le Maire demande l'autorisation de solliciter des subventions pour ce projet au Département dans le cadre du dispositif « atout ruralité, soutien à l'investissement local » pour un montant de 102.144 euros soit 32% du total des travaux HT 319.200 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le nouveau plan de financement du projet d'aménagement de la place de la Mairie de Malarce.
- Autorise le Maire à signer la demande de subvention au Département et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE

